

Procès verbal

Le jeudi 23 avril 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 20 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Line RHODE

Secrétaire de la séance : JOLY Cédric

Présents : Line RHODE, Cédric JOLY, Angélique SIMON, Serge RIOL, Emmanuelle ROZENBLAT, Laurent BROHA, Eve GLESS, Erik LEROY

Représentés : Maryse JAMMES procuration à Laurent BROHA, Stéphane DE CONINCK procuration à Line RHODE,

Absente : Isabelle GINSON,

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 02.04.2026
- Désignation du secrétaire de séance
- Désignation d'un délégué à CAUVALDEX
- Admission en non valeurs
- Location salle des fêtes quelques heures le week-end
- Convention salle des fêtes
- Questions et informations diverses

Délibérations du conseil :

Approbation du PV du 2 Avril 2026 et nomination du secrétaire de séance (N° DE_035_2026)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil municipal de désigner pour assurer le secrétariat de la séance M. JOLY Cédric

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne pour remplir les fonctions de secrétaire de séance M. JOLY Cédric

Le procès-verbal de la séance du 2 Avril 2026 est approuvé .

Délibération : adoptée

Admission en non valeur (N° DE_037_2026)

Madame le Maire informe le conseil municipal que, la trésorerie de Saint Céré a transmis un état des produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget Eau de la Commune.

Elle rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Elle indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 107.85 €.

Elle précise que ce titre concerne la consommation d'eau et que le montant est inférieur au seuil de poursuite .

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Saint Céré

Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de Saint Céré dans les délais légaux.

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADMET en non-valeur la créance communale
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours,

Délibération : adoptée

Désignation du représentant de la commune de Saint Médard de Presque à la SPL Cauvaldor Expansion (N° DE_036_2026)

Le Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales

vu les statuts de la SPL Cauvaldor Expansion

Décide

de désigner M. JOLY Cédric pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de la SPL Cauvaldor Expansion

de donner pouvoir ; au représentant de la commune pour voter les solutions nécessaire au renouvellement de la gouvernance de la SPL Cauvaldor Expansion

Délibération : adoptée

Tarif salle des fêtes 2026 (N° DE_038_2026)

Madame le Maire informe le conseil municipal que les tarifs de la salle polyvalente sont inchangés depuis 2016.

Il sollicite le conseil municipal pour une éventuelle modification des tarifs en 2026 à compté de Mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de maintenir les tarifs pour 2026 comme suit :

Habitants de la commune :

- Location salle aux habitants uniquement 75 €
- Location habitants sur 3 jours.....100 €
- Location 1/2 journée le week-end aux habitants..... 35 €
- Location 1 journée semaine aux habitants..... 0 €

Extérieurs à la commune

- Location extérieur à la commune.....250 €
- Locations 3 jours hors habitants..... 320 €
- Location association extérieures à la commune.....100 €

Caution..... 250 €

Les tables et les chaises sont prêtés uniquement aux habitants de la commune

Caution pour prêt de tables et chaises150 €

Par ailleurs, en cas de dégradation de mobilier, les tarifs sont :

- Tables sur présentation de facture pour le remplacement
- Chaises sur présentation de facture pour le remplacement
- Matériel incorrectement rangés..... 100 €
- Nettoyage des locaux non réalisé..... 100 €

Enlèvement des déchets et nettoyage des extérieurs non réalisés100 €

Non remboursement de la caution

En cas de dégradation du mobilier ou des locaux dépassant la caution, la caution ne sera pas rendu et si l'intégralité de la caution ne suffit pas, il sera réclamé le supplément au locataire

Annulation de la location de la salle des fêtes :

- Plus d'1 mois avant la manifestation : la caution sera rendue
- Plus de 15 jours avant la manifestation : 50% du montant de la location sera retenue
- Moins de 15 jours avant la manifestation : la totalité de la location sera retenue

Délibération : adoptée

Questions et informations diverses

Madame le Maire informe le conseil qu'elle est allée à la réunion de CAUVALDOR qui regroupait tous les maires di secteur. Chacun est là pour représenter sa commune, en ce qui concerne les commissions tous est déjà fait d'avance, Jean-Claude FOUCHE est le président et le 26 mai tout le conseil est invité à St Jean Lagineste afin que M. FOUCHE présente CAUVALDOR et les différentes commissions

Le CIAS de CAUVALDOR demande qu'il y est 1 représentant, il est proposé Maryse JAMMES.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle est allée à la réunion organisée par l'AMF à Cahors, ils nous ont présentés les différents organisme de l'AMF que nous pouvons solliciter.

Il y a eu ce même jour un accident grave vers 17h30 un camion contre une voiture, un jeune est parti en hélicoptère, Madame le Maire a été prévenue par l'application des pompiers et à prévenu Stéphane pour aller sur place.

Commission association, prévoir une réunion avec tous les présidents

Madame le Maire propose d'acheter des petits cadeaux pour les naissances, mariage, les 18 ans et les nouveaux habitants.

les 18 ans sous forme de livret citoyens

le conseil accepte cette poposition.

La gendarmerie nous propose de participer à la participation citoyenne qui est un dispositif entre voisin pour la prévention et demande de venir en mairie pour plus d'explication, le conseil accepte.

Madame le Maire s'est renseigner pour mettre orange à la salle des fêtes mais cela coute aussi cher qu'un abonnement classique, elle va voir pour se renseigner sur un autre dispositif et tiendra le conseil au courant.

Madame le Maire propose de changer les serrures de la mairie, des garages et de la salle des fêtes et de repartir à zéro, le conseil demande à réfléchir.

Un groupe de travail va être créé pour mettre à jour le PCS courant juin.

Président de séance



Secrétaire de séance